

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
12 février 2014

Dossier complet le
12 février 2014

N° d'enregistrement
2014-001073

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement La Biauze / Les Picheaux à S^{te} Radegonde (79)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale DEUX-SEVRES AMENAGEMENT CONCESSIONNAIRE de la Commune de S^{te} Radegonde

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal BIRONNEAU

RES / SIRET
SIREN

452 354 848

Forme juridique

SAENL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d	Création d'une voie de desserte de lots à bâtir de 600 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de voies de circulation et desserte
en réseaux de nouvelles habitations.

Accès aux nouvelles habitations et desserte en réseaux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

1^{ère} phase

Assainissement Eaux Usées : Pose de la totalité du collecteur principal et confection des regards de branchements compris passage caméra et contrôles d'étanchéité.

Eau potable : pose canalisation principale et protection incendie avec confection des regards de branchements. France Telecom : pose des câbles de tirages et fourreaux avec confection des regards. Electricité : Pose de la totalité du réseau principal de desserte BTA avec pose des coffrets de branchements. Eclairage Public : Pose du réseau sans terrain.

Assainissement Eaux pluviales : réalisation des tranchées drainantes. Trottoirs et accès

provisaires : couche de forme, fondation Voiries : construction de la chaussée et d'une couche de fermeture avec imprégnation à l'émulsion de bitume. Espaces verts : modelage et épandage de la terre végétale

2^{ème} phase

Voiries avec revêtement définitif, pose des bordures. Finition des trottoirs, parkings et accès

Remise à niveau des équipements réalisés en 1^{ère} phase eaux pluviales : mix en forme des noues.

Pose des mâts d'éclairage. Espaces Verts : Préparation et amendement de la terre puis réalisation des plantations et engazonnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la réalisation d'un quartier d'habitation avec la réalisation d'une voie nouvelle dont une partie à double sens et une partie en sens unique desservant les différents lots.

Cette voie nouvelle relie les rues suivantes : la rue des Cochardes et la rue du Jardin à Vent. Des aménagements paysagers avec chemins piétons borderont ces voies jusqu'en limite du chemin rural dit des Hérendes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Permis d'aménager

Déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voie composée de : 1 à 2,5 m de rive, 3,5 à 5 m de voie de circulation et 1,5 m de trottoir, 2,5 m de parking en long	Voie de 600 m de long.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de
S^{te} Radegonde
parcelle N°-ZC 581

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée : Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Communes

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : parcelle en culture.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Thovarsais approuvé le 20/07/2006

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Asit, 27 2007.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ☐
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ☐ De quelle importance ☐ Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les déblais seront réutiliser en tant que remblais. Evacuatur à la marge
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Absence de usage EPS sur le site et localisations parcellaire en milieu urbain (maisons aux alentours)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Parcelle actuellement en culture .
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui pendant la phase travaux .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Oui pendant la phase travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui éclairage public -
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☒	Oui : viabilisation d'une parcelle en culture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que :

- le linéaire de la route est de l'ordre de 600 mètres ;
- le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection naturelle ;
- le projet n'affecte pas de zones humides ;
- le projet s'inscrit entre un lotissement et un complexe aquatique ;
- les eaux de ruissellement seront stockées et infiltrées sur site ;

Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

NIORT

le,

6 février 2014

Signature

DEUX-SÈVRES AMENAGEMENT

21, chemin des Roches du Vivier - 79000 NIORT

Tél. 05 17 72 11 07 Fax 05 17 72 11 00

mail : contact@deux-sevres-amenagement.fr

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de STEINTE RADEGONDE

LOTISSEMENT D'HABITATIONS "Les Picheaux"

PLAN DE SITUATION

Echelle : 

Références cadastrales du terrain à lotir
Section : ZC + Chemin rural en partie

N° : 581

Lieudit : "LA BIAUNE"

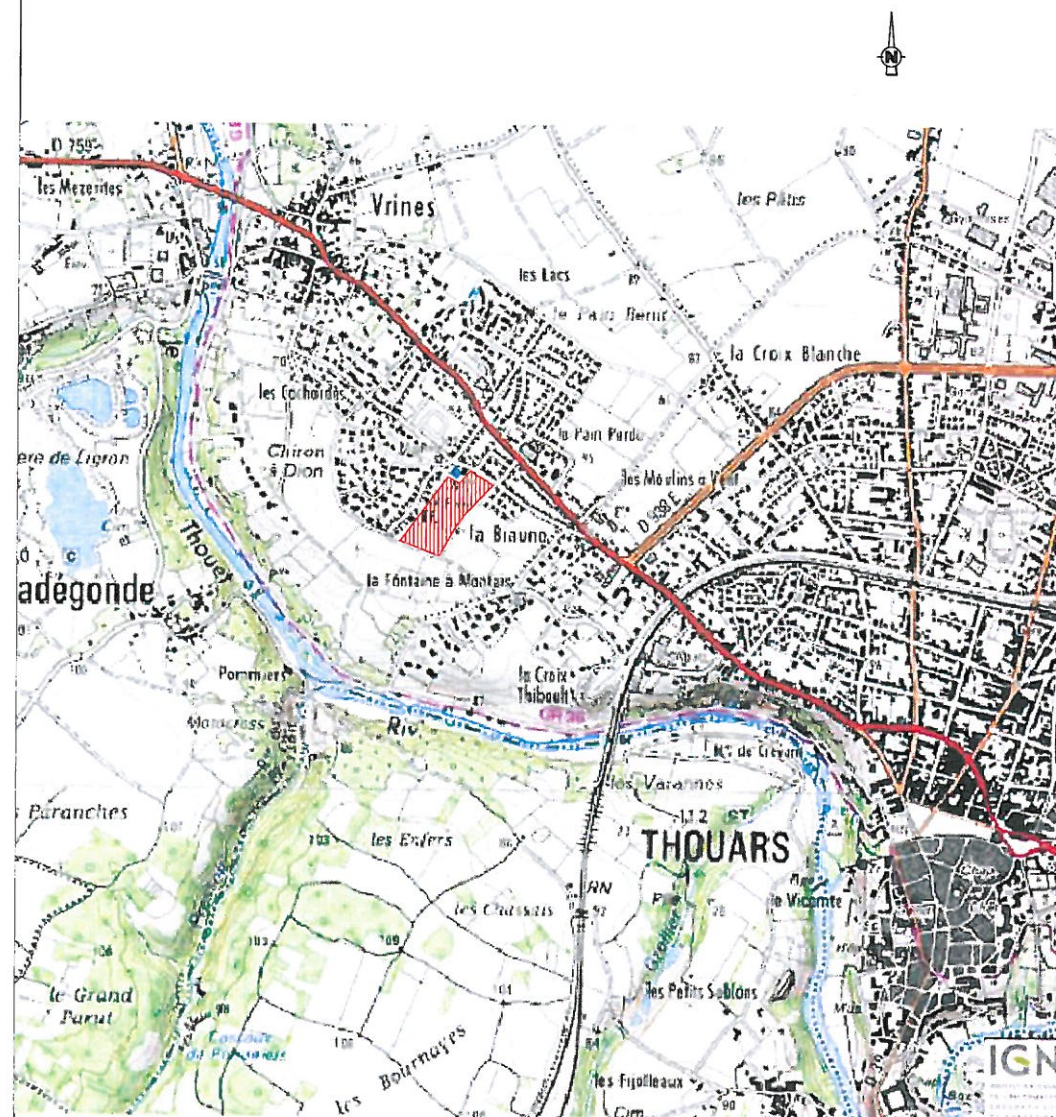
Surface cadastrale

ha	a	ca
04	01	34

Surface d'arpentage

ha	a	ca
04	00	69

Maitre de l'Ouvrage	Maître d'Oeuvre	Date	Objet	Phase
 DEUX-SEVRES AMENAGEMENT 21 Chemin des Roches du Vivier 79000 NIORT Tél : 05 17 72 11 07 Fax : 05 17 72 11 00 e mail : contact@deux-sevres-amenagement.fr	 MICHEL NICOLET 142, Avenue de Paris BP 221 79007 NIORT Tél : 05 49 33 16 31 Fax : 05 49 33 56 51 e mail : michel.nicolet@nicoletoleto.com	Novembre 2013	Avant projet	Pro
		Février 2014	Permis d'Aménager	
				N° des pièces
				PA 1
				1/2



DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de SAINTE RADEGONDE

LOTISSEMENT D'HABITATIONS
"Les Picheaux"

PLAN DE COMPOSITION
(découpage pour information)
Echelle : 1/500

Références cadastrales du terrain à lotir			
N° 581	Surface cadastrale	Surface d'arpentage	
04 01 34	04 01 34	04 00 69	
Lieux : "LA BIAUNE"			
Matrice des "Dossiers"	Matrice "Propriétés"	Date	Objet
		Novembre 2013	Ann. 1/2
		Février 2014	Ann. 2/2
			Ann. 3/2
			Ann. 4/2
			Ann. 5/2
			Ann. 6/2
			Ann. 7/2
			Ann. 8/2
			Ann. 9/2
			Ann. 10/2
			Ann. 11/2
			Ann. 12/2
			Ann. 13/2
			Ann. 14/2
			Ann. 15/2
			Ann. 16/2
			Ann. 17/2
			Ann. 18/2
			Ann. 19/2
			Ann. 20/2
			Ann. 21/2
			Ann. 22/2
			Ann. 23/2
			Ann. 24/2
			Ann. 25/2
			Ann. 26/2
			Ann. 27/2
			Ann. 28/2
			Ann. 29/2
			Ann. 30/2
			Ann. 31/2
			Ann. 32/2
			Ann. 33/2
			Ann. 34/2
			Ann. 35/2
			Ann. 36/2
			Ann. 37/2
			Ann. 38/2
			Ann. 39/2
			Ann. 40/2
			Ann. 41/2
			Ann. 42/2
			Ann. 43/2
			Ann. 44/2
			Ann. 45/2
			Ann. 46/2
			Ann. 47/2
			Ann. 48/2
			Ann. 49/2
			Ann. 50/2
			Ann. 51/2
			Ann. 52/2
			Ann. 53/2
			Ann. 54/2
			Ann. 55/2
			Ann. 56/2
			Ann. 57/2
			Ann. 58/2
			Ann. 59/2
			Ann. 60/2
			Ann. 61/2
			Ann. 62/2
			Ann. 63/2
			Ann. 64/2
			Ann. 65/2
			Ann. 66/2
			Ann. 67/2
			Ann. 68/2
			Ann. 69/2
			Ann. 70/2
			Ann. 71/2
			Ann. 72/2
			Ann. 73/2
			Ann. 74/2
			Ann. 75/2
			Ann. 76/2
			Ann. 77/2
			Ann. 78/2
			Ann. 79/2
			Ann. 80/2
			Ann. 81/2
			Ann. 82/2
			Ann. 83/2
			Ann. 84/2
			Ann. 85/2
			Ann. 86/2
			Ann. 87/2
			Ann. 88/2
			Ann. 89/2
			Ann. 90/2
			Ann. 91/2
			Ann. 92/2
			Ann. 93/2
			Ann. 94/2
			Ann. 95/2
			Ann. 96/2
			Ann. 97/2
			Ann. 98/2
			Ann. 99/2
			Ann. 100/2

LEGENDE PROJET

Nota:
Les côtes périmétriques ne seront
définitives qu'après bornage des lots



Analyse paysagère ***PA6 – PA7***

Lotissement d'habitations "Les Picheaux"

COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE DES POMMIERS (79)

ANALYSE PAYSAGERE



Le terrain se situe sur la commune de SAINTE-RADEGONDE-DES POMMIERS, au lieudit "La Biaune", à l'entrée Est de la Commune en arrivant de Thouars.

Il desservi par la Rue des Cochardes au Nord, par la Rue du Moulin à vent à l'Ouest et par la Chemin rural dit des Hérendes.

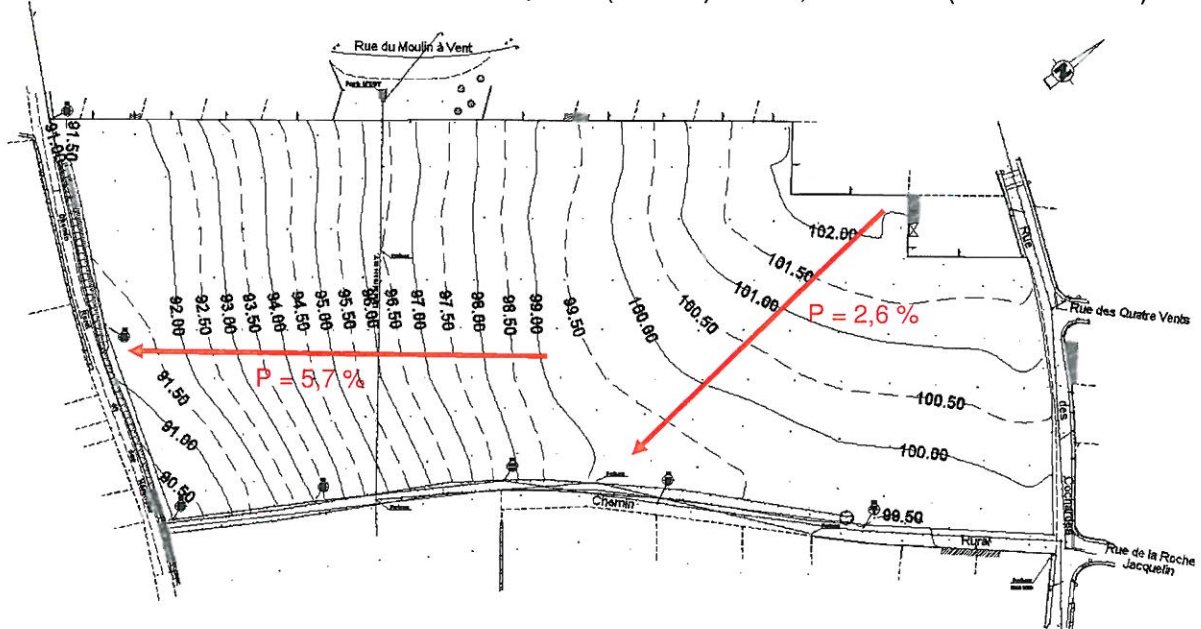
Il se situe à l'Est de la commune, à la limite entre une zone d'habitat à l'Ouest et au Nord et des terrains agricoles au Sud et à l'Est. Le projet de centre aquatique porté par la Communauté de Commune se situe en limite Sud-Est du terrain.

La Commune de SAINTE-RADEGONDE-DES POMMIERS est située entre THOUARS et MAUZE THOUARSAIS, sur un coteau de la Vallée du Thouet qui la traverse du Sud vers le Nord.

Le terrain se situe à l'intérieur de la boucle que forme le Thouet dans sa traversée de la Commune, tandis que le e centre ancien et les équipements de SAINTE-RADEGONDE-DES POMMIERS se situent de l'autre côté du Thouet

Topographie :

Le projet se situe sur un terrain existant dont les pentes générales sont Nord/Sud et Nord-Est / Sud-Ouest. Le terrain varie entre 89,94 m (au Sud) et 102,10 m NGF (au Nord Ouest).



Les accès et l'environnement du site



1 : rue de la Rochejaquelin



2 : Rue des Cochardes



3 : Rue du Moulin à Vent



4 : chemin rural

Analyse paysagère



Vue vers l'Ouest – Entrée du terrain – Le Château d'eau, élément marquant du paysage
 (proche du carrefour rue des Cochardes / rue de la Roche Jacquelin)



Vue vers le Sud – Vue dégagée vers le sud et la vallée du Thouet
 (proche du carrefour rue des Cochardes / rue des quatre vents)



Vue vers l'Est – Le Château d'eau et la ligne électrique marquent le paysage – Importance du
 dénivelé sur la seconde partie du terrain – Haie champêtre en limite



Vue vers le Nord – Vue vers le front bâti du quartier du Moulin à vent – Château d'eau, ligne
 électrique et transfo marquent le paysage



Vue vers le Sud – Des vues préservées vers la vallée du Thouet

Description de la végétation



Le site est en friche mais on trouve une végétation arbustive basse aux abords du terrain avec quelques arbres dans les fonds de parcelles voisins ainsi que des haies en limite.



Chemin rural à fort potentiel – haie champêtre à renforcer



Haie existante le long du chemin rural à l'Est du terrain



Espace public existant à mettre en valeur rue du Moulin à Vent

LE LOTISSEUR